



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16948</b>	De <b>Mme Ségolène Neuville</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > PME, innovation et économie numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, redressement productif et numérique
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > téléphone	<b>Analyse</b> > portables. zones d'ombre. réduction.
Question publiée au JO le : <b>29/01/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Date de signalement : <b>04/06/2013</b> Question retirée le : <b>13/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Ségolène Neuville attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'état de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire des Pyrénées-Orientales. Comme beaucoup d'élus de zones rurales, nombreux sont les habitants et les entreprises qui sont confrontés, chaque jour, à des inégalités territoriales alarmantes en matière d'accès au réseau de téléphonie mobile et, d'une manière générale, aux nouvelles technologies d'information et de communication. Le dernier bilan de l'ARCEP sur ce sujet en a d'ailleurs fait le constat. Cette véritable « fracture numérique » comme chacun s'accorde à l'appeler, condamne bien évidemment certains territoires à perdre tout attrait pour ses habitants et toute attractivité pour les entreprises malgré des potentiels économiques parfois très importants. Cette situation est d'autant plus grave qu'il apparaît que les décideurs politiques locaux n'ont aucun pouvoir face aux opérateurs privés refusant d'investir dans leurs territoires. Ce rapport de M. Hervé Maurey sur la couverture numérique du territoire tirait la sonnette d'alarme sur la situation actuelle de la France en matière de haut débit et de téléphonie mobile, et arrivait au constat alarmant que la France était en passe de manquer le virage du numérique. Dans la poursuite de ses travaux, le Sénat a adopté le 14 février 2012 la proposition de loi n° 73 (2011-2012) visant à assurer un aménagement numérique du territoire. Son article 6 prévoyait notamment de mettre en place une obligation de couverture des zones dites « grises » ou « blanches » de téléphonie mobile, par l'interopérabilité des réseaux existants et la mutualisation des infrastructures. Pour l'heure, ce texte n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître ses intentions pour assurer une couverture intégrale du territoire français en téléphonie mobile en obligeant, notamment, les opérateurs privés, qui réalisent par ailleurs des bénéfices colossaux, à investir et s'organiser dans ce sens.